Communiqué par le Centre de Pharmacovigilance

HYPERTROPHIE GINGIVALE DUE AUX MEDICAMENTS

Certains médicaments peuvent provoquer une hypertrophie gingivale. La prise concomitante de plusieurs médicaments pouvant être à l'origine d'une hypertrophie gingivale constitue un facteur aggravant. Un article de *La Revue Prescrire* [23, 433-435(2003)] fait le point au sujet de cet effet indésirable.

Antiépileptiques. L'hypertrophie gingivale est un effet indésirable fréquent de la *phénytoine* (entre 20 et 60% des patients selon les études). Elle apparaît en général au cours des premiers mois du traitement. Le phénobarbital, l'acide valproïque et la vigabatrine sont moins fréquemment associés à une hypertrophie gingivale.

Immunosuppresseurs. L'hypertrophie gingivale est un effet indésirable fréquent de la *ciclosporine* (chez 7 à 70% des patients selon les études). En ce qui concerne le *tacrolimus*, un cas d'hypertrophie gingivale a été publié dans la littérature.

Antagonistes du calcium. Une hypertrophie gingivale a été rapportée avec de nombreux antagonistes du calcium : la nifédipine (celle-ci est la plus souvent citée dans la littérature), l'amlodipine, la félodipine, la nicardipine, la nitrendipine, le diltiazem et le vérapamil.

Depuis 1990, le Centre Belge de Pharmacovigilance a enregistré 4 cas d'hypertrophie gingivale avec des antagonistes du calcium: amlodipine (n=2), félodipine (n=1) et nifédipine (n=1). Le Centre a aussi enregistré un cas d'hypertrophie gingivale avec l'éthosuximide (ZARONTIN), un antiépileptique, et un autre cas avec la proglumétacine (TOLINDOL), un anti-inflammatoire non stéroïdien. A notre connaissance, cet effet indésirable n'est pas décrit dans la littérature pour ces deux médicaments mais une cause médicamenteuse ne peut être exclue vu la régression de l'hypertrophie gingivale à l'arrêt du traitement.

Lors de la prescription d'un médicament susceptible de provoquer une hypertrophie gingivale, il est conseillé d'informer le patient des mesures susceptibles d'en limiter l'importance, à savoir une hygiène buccodentaire stricte et un détartrage régulier. Si malgré cela une hypertrophie gingivale importante apparaît, l'arrêt du traitement et son remplacement par une autre option thérapeutique permet la régression de l'hypertrophie gingivale. Si l'arrêt de la prise du médicament n'est pas possible, une gingivectomie peut être réalisée mais l'hypertrophie gingivale réapparaît généralement quelques mois après le geste chirurgical.